



Rennes, le 29 septembre 2021

Monsieur le Recteur de
l'Académie de Rennes
96 rue d'Antrain
CS10503
35705 Rennes cedex 7

Objet : demande de recrutement sur la liste complémentaire des concours PE

Monsieur le Recteur,

Nos remontées des départements bretons font état de recrutements de personnels contractuels dans l'académie. Employer des enseignant.es contractuel.les précarisé.es et remerciables à souhait est à nos yeux une solution qui ne devrait intervenir qu'en seconde intention.

Il y a déjà eu un premier recrutement sur la liste complémentaire du CRPE à la rentrée et nous avons acté favorablement cette décision. C'est pourquoi, nous vous demandons de privilégier aujourd'hui cette liste pour tout recrutement sur emploi vacant dans l'académie.

Cela permettrait à des jeunes, reçus.es au concours, d'entrer dans le métier qu'ils ont choisi. Par ailleurs, les premier.es de liste complémentaire du type 3^e concours ou bilingues ne peuvent quasiment jamais être recruté.es (sauf en cas de désistement en début d'année dans ce type de concours) car le ratio liste complémentaire CRPE/listes complémentaires autres concours PE est défavorable. Cela permettrait enfin de le faire.

Le SE-Unsa national, après en avoir fait la demande au dernier CTMEN, vient d'écrire à M. le Ministre dans ce sens.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Tanguy JOUAULT,
Secrétaire Académique du SE - UNSA

Copies à : SE-Unsa National, Secrétariat Général du Rectorat